

Note de dossier

Sa 2. Nov. 82 15

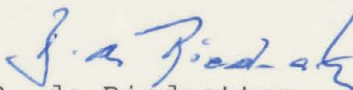
Utilisation de notre courrier
par le CICR

Monsieur Scheurer m'a signalé le 27 octobre que le volume croissant du courrier du CICR en provenance de Genève lui causait du souci et qu'il avait des doutes sérieux que l'institution genevoise utilise notre courrier uniquement pour ses besoins officiels et de caractère confidentiel, comme le prévoit l'arrangement que nous avons conclu à cet effet avec le CICR le 16 avril 1957. L'ouverture d'un pli destiné à Kinshasa l'a confirmé: le pli contenait notamment des lettres privées, des agendas et une revue. (v. la note de M. Scheurer du 27.10.82).

A la demande de M. Scheurer, j'ai téléphoné le 29.10 à M. Regenass, chef du Département des finances et de l'administration du CICR et je lui ai fait part de nos préoccupations. J'ai insisté notamment sur notre devoir de respecter les conventions de Genève, de tenir compte des limitations de poids imposées par Swissair et de veiller à avoir une égalité de traitement entre le personnel du DFAE et celui du CICR.

M. Regenass m'a remercié de lui avoir signalé ce problème de manière informelle. Il s'est déclaré entièrement d'accord avec notre point de vue et il m'a promis de préparer une circulaire interne rappelant clairement les termes de notre accord de 1957 (dont on ne peut pas exclure qu'ils ne soient plus connus des jeunes collaborateurs du CICR).

Si nous devons constater après un certain temps qu'il n'y a pas d'amélioration, M. Regenass estime qu'il conviendrait d'écrire en bonne et due forme au CICR à ce sujet.


B. de Riedmatten

Copie:

- M. Scheurer, chef de la section du courrier
- M. Baumgartner, chef de la division administrative
- Section ONU

